

Compte rendu

Conseil Communautaire du 8 septembre 2009

La séance s'est déroulée à la salle des fêtes de Seurre de 20 heures 10 à 23 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SOLLER, Président de la Communauté de Communes.

► Etaient présents 79 délégués sur 109 en exercice :

Mesdames BEUDOT ; BIGOURET ; BLANDIN; BOUVET; COUDOR; DONIUS; GAUSSENS; GAUTHERON; GIRARDOT ; GUILLOT; JUHEL; LOTTIER; PAGEAUT; REVERDIAU; THURILLAT ;
Messieurs BAILLY; BECQUET; BEAUNEE ; BENOIT; BEZ ; BOILLEY; BOMPY Christian; BOMPY Cyril; BONNAIRE ; BOURDOT ; BOURGEON; BOURLIER; BRACQUEMOND; CARON; CHAFFOTTE ; CHAPUIS; CHATEL; CHENEVOY; CHOSSAT de MONTBURON; CONTET; CORDELIER; CORDEROT Frédéric; COULON; DAQUIN; DEROZIER; DESCOURVIERES; DINET ; DUMONT; FLEURY; FORESTIER; GAY ; GELIN; GIRARDOT; GUITTON; HENRY; HIEZ; HUBNER; IMBERT; JACQUET; JAUDAUX; JAVOUHEY; KOZLOWSKI; LAGNEAU; LEROY; LEVEQUE Bernard; MACHURET; MAIGROT; MALLI; MARPEAUX; MICHAUD Dominique; MOULIN; MOUTRILLE ; MUTIN; PARRIAUX ; PERRIN; POULET; REVERS; SCHWAB ; SOLLER; TRAMOY; VACHET Maurice; VACHET LEBOEUF; VINEL ; ZADOINOFF

Etaient absents : les 30 délégués suivants :

Madame CESARI (excusée); DELORME (excusée); FOURNIER Martine ; HUGOT; MIGNON; SCHAUB (excusée); SCHIAVON;
Messieurs BOULAHYA; BELORGEY; BENIS; BRENOT; CHAUVE; CHEVALET; CONTESSE; DECUPPER ; GANEE Jean-François (excusé); GANEE Roger; GAUMIOT ; GIGLEUX; GIRARD; JANKOWIAK; MICHAUD Jacquie; MICHEA; MORIZOT; PAGNOT; PARANT (excusé); PEDRO; ROUSSEAU (excusé); ROY; VERPAUX;

Etaient également présents en tant que membres de la CLECT :

Mmes DEVELLE ; FAUDOT; MM. DURAND ; GUERRET ; LECOUR ;

Etaient également présents en tant que délégués suppléants :

Mmes BOCHE ; MM. DURAND ; GONZALVES ; PETITJEAN ;

Co-animateurs de la réunion :

Melle BURDY, responsable du Pôle Direction Fiscalité Locale
Mme CHEVALIER et M. REMONDET, inspecteur à la Direction Régionale des Finances Publiques
M. DESCHAMPS : comptable public (Seurre) ; Mme LAY: comptable public (Saint Jean)

Ont également assisté à la séance :

Melle PASQUIER : directrice générale des services

Un dossier contenant un ensemble de documents est distribué en séance.

Les points abordés n'ont donné lieu à aucun vote ni délibération.

Etant donné que les 2 conseils communautaires de septembre sont rapprochés, le compte rendu de la présente séance sera adressé aux délégués avec un jour de décalage par rapport à l'envoi de la convocation.

Première partie : analyse financière et analyse fiscale

Madame BURDY expose que les analyses financières et fiscales de la communauté de communes qui ont été présentées à l'exécutif en avril 2009 seront explicitées ce soir par Monsieur REMONDET en ce qui concerne le volet financier, et par Madame CHEVALIER, en ce qui concerne le volet fiscal.

Dans un second temps, ce sont les 5 objectifs de l'étude d'agrégation des données comptables qui seront abordés. Cette étude ne porte que sur les communes qui ont adhéré à la démarche.

ANALYSE FINANCIERE

La présentation est assurée par Monsieur REMONDET.

L'analyse financière est une démarche progressive comportant 3 étapes :

- 1) Autofinancement
- 2) Investissement
- 3) Marges de manœuvres.

1) Autofinancement

Les recettes de la communauté de communes : 4 660 000 € au 31/12/ 2008 se répartissent de la manière suivante :

33 % de ressources fiscales nettes (TPU et TEOM)

37 % de dotations (DGF et allocations de compensations)

30 % de produits autres (produits des services, locations, baux, ...)

Sur la période 2005-2008, les recettes de fonctionnement ont progressé de 30 %.

Les charges de fonctionnement de la communauté de communes : 4 331 362 € au 31/12/ 2008 se répartissent de la manière suivante :

55 % achats et charges externes

34.5 % personnel

7.1 % subventions et participations.

Sur la période 2005-2008, les recettes de fonctionnement ont progressé de 33 %.

L'excédent brut de fonctionnement est de 350 316 €

En 2008, la dotation aux amortissements a été opérée pour la première fois = 515 259 €

On constate une augmentation des charges financières en 2008.

Le résultat net global de fonctionnement en 2008 = - 159 958 €.

CAF Brute (CAF = capacité d'autofinancement) = produits réels – charges réelles = 196 000 € en 2008.

La CAF brute est destinée au remboursement du capital des emprunts.

Le capital des emprunts se chiffre à 361 000 € en 2008, donc la CAF brute ne couvre pas cette dépense.

La CAF nette résulte de la différence entre CAF brute et capital des emprunts, soit – 165 000 €.

Les marges de manœuvre : plusieurs leviers

- a) endettement

Ratio de surendettement n° 1 = il est de 0,74 en 2006 et 0,94 en 2008. Quand il est inférieur à 1, l'endettement est maîtrisé.

Ratio de surendettement n° 2 s'apprécie dans la durée = il est de 6,92 en 05 et 19 en 08. Cela signifie qu'il faut 19 ans pour apurer la dette)

- b) amélioration de la CAF

- c) Fiscalité

ANALYSE FISCALE

La présentation est assurée par Madame CHEVALIER qui rappelle que la fiscalité obéit à des règles très strictes. Il convient d'étudier les bases, la politique des taux et voir s'il y a des fragilités.

La TPU a été imposée à Rives de Saône, car c'était le mode de fiscalité de la communauté de communes Seurre Val de Saône, entité la plus intégrée.

► Les bases

Elles ont augmenté de 21 % entre 2005 et 2008 dont 65 % sont imputables à une variation physique.

En 2006 et 2007, on observe un ralentissement de l'augmentation des bases.

68 % de la TPU provient de la valeur locative des équipements et des biens mobiliers.

C'est justement cette partie qui est vouée à disparition dans la réforme de la TP actuellement en gestation.

La TPU représente 24 % des produits réels de fonctionnement.

La TEOM représente 27 % des produits réels de fonctionnement.

► Les taux

Taux de TPU = 8.25 en 2005 et 8.31 en 2008

Le taux moyen national de TPU est de 13.04.

La période d'intégration progressive des taux est de 9 ans : 2005 à 2013.

TEOM ses décline en 5 zones de 11,24 à 15,95 en 2008. Les taux de TEOM ont baissé en 2008.

Les bases de TEOM évoluent en fonction des bases de foncier bâti.

► Fragilités et risques

Taux de TPU = 8.25 en 2005 et 8.31 en 2008

- TP : 27 % de la TP sont imputables à de très petits établissements assujettis à la cotisation minimum.
- Le nombre d'établissements dominants est conséquent : 34 % des bases nettes.

Le niveau de reversement de la fiscalité : les allocations de compensation reversées aux communes. Le calcul a été fait a minima. En 2005 et 2006 la communauté de communes a reversé plus qu'elle n'a perçu. En 2008, elle a reversé 72 % de la TPU.

La réforme de la TP : l'instauration par l'Etat du Plafonnement de la Valeur Ajoutée, qui est prélevé sur les recettes de TP.

En 2008, le PVA représente 7328 € pour la communauté de communes (manque à gagner) et en 2009, 18 000 €.

Si la communauté de communes a des velléités d'augmenter les taux de TP, elle sera pénalisée.

Le Coefficient d'intégration fiscale (CIF)

Il entre en compte dans le calcul de la DGF.

0,304 en 2008. Cela signifie que pour 1 € versé par un habitant, 30 centimes reviennent à la communauté de communes.

Quels sont les leviers ?

Au niveau des bases, envisager un travail de mise à jour en s'appuyant sur une Commission intercommunale des impôts directs, qui pourrait être créée.

Au niveau des taux : il faut tenir compte des règles de lien entre les taux des communes et ceux de la communauté de communes. La marge de manœuvre est limitée avec le PVA.

Au niveau de la fiscalité mixte : il s'agirait pour l'EPCI de prendre une partie de produit sur les ménages.

En conclusion : des bases dynamiques mais peu de marges de manœuvre pour les faire évoluer. Une fragilité certaine dans la structuration de la TP. Des reversements de TP très importants.

Madame LOTTIER demande à avoir accès aux documents qui viennent d'être présentés.

Monsieur SOLLER : lorsque la DRFIP nous les aura transmis, ils seront consultables au siège et pourront être envoyés par mail.

Seconde partie : l'agrégation territorialisée des données comptables

Madame BURDY explique les caractéristiques de l'étude d'agrégation territorialisée.

La démarche a été expliquée aux maires à l'occasion d'une réunion programmée le 25 mai. On raisonne cette fois à l'échelle du périmètre comportant la communauté de communes ainsi que 31 communes.

Un cahier des charges précis comportant 5 objectifs a été élaboré.

Certaines communes (6) n'ont pas souhaité participer.

Les graphiques proposés comportent 3 groupes : la communauté de communes / les communes de plus de 1000 habitants (au nombre de 4) / les communes de moins de 1000 habitants.

87 % de la population est concernée par l'étude.

Se référer aux documents de la pochette bleue.

► Dépenses réelles de fonctionnement

► Dépenses de personnel

► Ratio dépenses de personnel / dépense totale de fonctionnement est stable

► Recettes réelles de fonctionnement en hausse

► DGF : pour la communauté de communes, elle stagne malgré le transfert de compétences. Pour les communes, elle augmente.

► Marges de manœuvre

► CAF Brute

► Coût de la politique sport et culture sur le territoire

Cette étude a été faite à partir des éléments fournis par les collectivités.

Les dépenses sont passées de 300 000 € en 2005 à 600 000 € en 2008.

Ce delta de 300 000 € est imputable en quasi-totalité à l'activité de la communauté de communes.

Troisième partie : débat

Monsieur SOLLER reprend la parole.

« Pourquoi sommes nous réunis ce soir ?

Nous sommes réunis ce soir parce qu'une majorité qualifiée des 37 communes du territoire, 3 EPCI et un syndicat de charte intercommunal a souhaité la création par fusion de la Communauté de communes

Rives de Saône le 1^{er} janvier 2005.

A l'époque les élus mobilisés pour cette création ont rêvé d'un projet, ont souhaité mettre en marche leur territoire, le moderniser en terme d'équipements, y attirer des entreprises, en faire un lieu de bien vivre pour ses habitants.

Il nous appartient aujourd'hui de donner de la réalité à cette ambition !

Pour enrichir notre réflexion, permettez moi de lister les enjeux auxquels nous avons, nous aurons, à faire face :

***les statuts**

Les compétences de la communauté de communes doivent continuer d'être exercées.

Très concrètement et au premier degré, par exemple, l'idée éventuelle de revenir en arrière sur le périscolaire nous conduirait à devoir rembourser nos co-financeurs avec lesquels nous sommes liés par contrat ; loin d'alléger nos contraintes financières, cela aurait l'effet inverse.

D'une manière plus générale, nous devons considérer le fait communautaire : quelle action voulons nous avoir sur le cours des choses, et quels moyens voulons y consacrer ? Quel cadre de vie voulons nous bâtir ? C'est-à-dire au-delà des mots de notre charte statutaire, que sommes nous prêts collectivement à assumer et à assurer ? Quel doit être le niveau de l'effort collectif à consentir pour y parvenir ?

Le fond des choses se situe en effet à ce niveau et c'est, de mon point de vue, ce qui doit guider nos décisions.

Je vous rappelle également pour ceux qui sont ici délégués communautaires qu'ils doivent juger et décider en gardant en perspective le fait communautaire et celui-là seul. Je conçois que l'exercice soit difficile ; il est cependant d'importance.

***les finances**

Nos recettes budgétaires proviennent de plusieurs sources :

-DGF

-TPU

-TEOM

-Diverses subventions dont celle importante de la CAF

- produits des services.

La TPU sert d'une part au financement des transferts de charge identifiés lors de la création de la communauté et lors des évolutions statutaires, d'autre part au budget des communes sous forme du reversement d'une allocation de compensation.

Les derniers transferts en date, à savoir la piscine et le port de Seurre, ont une importante incidence financière sur le budget communautaire.

Je ne reviendrai pas non plus sur le constat fait par la DGFIP sur le niveau de reversement des allocations.

Le problème qui nous réunit aujourd'hui est connu : dès 2005, le cabinet Laurent Consultant, missionné à l'époque pour un audit financier, mettait en évidence les limites prévisibles des actions communautaires résultant de l'origine des recettes budgétaires. Une gestion rigoureuse, la sélection des projets mis en œuvre, a permis de repousser les échéances.

Si notre budget 2009 est en équilibre et son exécution conforme, permettant même de dégager des économies, il n'en reste pas moins vrai que notre gestion a fait l'objet d'une analyse « score » en préfecture au mois de juillet et a suscité un courrier de la sous préfecture de Beaune dont une copie est jointe dans votre dossier.

La réforme annoncée de la TPU vient brouiller un peu plus la lisibilité que nous pouvons avoir de l'évolution de nos recettes, peut-être même limiter notre latitude de modulation des taux et donc des montants perçus.

Par ailleurs, le constat est fait que le CIF de la communauté baisse, sous l'effet conjugué de la hausse des prélèvements des communes et du niveau élevé des allocations de compensation. Cela conduit malgré de nouveaux transferts de charge à une diminution du montant de la DGF de la communauté, alors que paradoxalement celles des communes augmentent.

***Nos charges**

Les charges auxquelles nous avons à faire face sont de plusieurs ordres et d'une manière générale incontournables.

Points principaux en fonctionnement :

- le service enfance jeunesse, étendu à date à tout le territoire, avec des financements CAF qui vont en diminuant régulièrement.
- la prise en charge de nouveaux sites périscolaires initialement animés par le réseau associatif, ce qui n'a pas donné lieu à aucun transfert de charge.
- le problème soulevé par la halte garderie de Seurre, pour laquelle un effort financier conséquent nous est demandé, effort que nous nous sommes refusé de faire pour le moment
- l'Etang Rouge, qui est une charge nette, que nos recettes ne permettent pas d'animer de façon correcte.
- un train de subventions important aux clubs sportifs, que ceux-ci jugent souvent limités.
- des efforts substantiels pour animer le territoire (Pâques Boat, championnats de canoë kayak, championnats de motonautisme)

En terme d'investissements, un certain nombre de projets semble aujourd'hui nécessaire au développement du territoire :

- multi-accueil pour la petite enfance sur Saint-Jean-de-Losne
- remise à niveau et extension du multi-accueil de Seurre
- solution durable et viable pour les bureaux de la communauté
- aménagement nécessaires des locaux d'Echenon en prévision de l'uniformisation des zones de collectes de ramassage des OM
- ZAE sur Seurre et Saint Usage
- réfection des pontons du port de Seurre et des gradins
- projet du port de Saint Jean
- piste cycliste/piétonnière entre la gare de Saint Jean et le bief du canal de Saint Usage
- parking de véhicule de tourisme gardé pour les usagers des ports de Saint-Jean et Seurre
- hôtel à bureaux sur Seurre
- projet tout numérique (téléphonie et SI)

Sans compter la demande récurrente de se doter de locaux d'accueil enfance jeunesse sur le territoire.

Pour mémoire, ces différents thèmes, si ils n'ont pas forcément fait l'objet de débat ou question directs en conseil ont néanmoins été évoqué lors de la réflexion autour du projet de territoire au début du mandat, lors des réflexions menées autour du contrat de projet Etat/Région pour lequel nous nous sommes prononcés favorablement et lors de différents actes et délibérations.

***Politique sociale**

La précarité et/ou l'incertitude de nos recettes budgétaires ont retardé jusqu'à maintenant l'instauration d'une politique sociale digne de ce nom avec les personnels du service Enfance jeunesse (50 à ce jour) qui sont de fait précarisés. Nous ne pouvons continuer sur cette voie. Il est nécessaire et maintenant urgent que ces personnels puissent disposer d'une lisibilité dans leur emploi, en terme de durée, de salaire, de formation et de développement. Cela permettra également une meilleure implication des personnels dans les missions du service enfance Jeunesse.

***Les axes de réflexions**

L'exécutif communautaire vous propose de vous déterminer sur différents axes propres à développer les recettes communautaires :

- demander au président de la Clefc de réunir la commission pour évaluer le bien fondé des transferts de charge tels qu'ils ont été actés à ce jour ;
- s'accorder sur l'uniformisation des bases de TP ;

- s'accorder sur la mise en place d'une fiscalité mixte ;
- augmenter, si cela est encore possible, le taux de TP ;
- mettre en place une commission intercommunale des impôts directs.

Des garanties permettent de diminuer l'impact éventuel de certaines mesures sur les budgets communaux (allocation de solidarité, mise en place d'un schéma de progressivité de la minoration des allocations de compensation).

De même, je réitère ma proposition d'étudier la mutualisation de certains services pour réaliser des économies d'échelles, selon des modalités qui restent à déterminer. »

Un débat s'engage.

Monsieur BOILEY : l'exposé qui vient d'être fait culpabilise les communes quant aux allocations de compensation. Pourtant, le reversement de TP était la contrepartie pour que la commune adhère à la communauté de communes.

Monsieur LAGNEAU partage ce point de vue.

Monsieur SOLLER : il y a une confusion entre charges transférées et reversement de TP.

Les allocations de compensations combinent les 2. La TP est reversée aux communes. Les charges transférées sont déduites de cette compensation de TP.

On note une différence importante en matière de charges transférées entre les 2 cantons :

34 € / habitant pour le SIVOM de Saint Jean

26 € / habitant pour la communauté de communes Seurre Val de Saône qui était la collectivité la plus intégrée.

En 2005, les charges transférées ont été calculées pour le seul SIVOM de Saint Jean de Losne.

Monsieur MUTIN : une étude similaire a également été faite pour le port et la piscine.

Monsieur SOLLER : l'étude a été réalisée par plusieurs cabinets (coût = 30 000 €) d'après les éléments disponibles. Le fonctionnement de la piscine coûte aujourd'hui 100 000 € de plus.

La question est de savoir si, collectivement, on fait un effort.

Il faut regarder l'ensemble des volets. On peut aussi dire « on s'arrête. On ne paie plus que le fonctionnement et on ne se développe plus ».

Les prochains emprunts qui arrivent à échéance sont des emprunts communaux et la communauté de communes devra rembourser le capital.

Monsieur DESCHAMPS : les allocations de compensation ont été calculées sur des bases de références 1999 pour Seurre et 2004 pour Saint Jean de Losne. Il faut savoir s'il est judicieux, en 2009, de continuer de fonctionner ainsi.

Monsieur SOLLER précise que pour la compétence enfance jeunesse, 4 communes du canton de Seurre et 6 du canton de Saint Jean ont fait l'objet d'un transfert de charges.

Madame BOUVET souligne que les aides de la Caisse d'Allocation Familiale vont diminuer de 33 % en 3 ans.

Monsieur DESCHAMPS : la DGF de la communauté de communes est bloquée en raison du niveau élevé du montant des allocations de compensation.

Monsieur BECQUET : en ce qui concerne le transfert de la piscine, y-a-t-il des éléments que vous n'aviez pas ?

Monsieur SOLLER : il ne faut pas se focaliser sur la piscine mais réfléchir à l'ensemble des compétences.

Monsieur LAGNEAU : a-t-on déjà pensé à une fiscalité additionnelle ? Cela suffira-t-il pour couvrir l'ensemble des dépenses liées à l'exercice des compétences ?

Monsieur DESCHAMPS : nous sommes dans le cas d'une fiscalité mixte : on prélève sur les ménages une part communautaire. Pour avoir un produit de 100 000 €, il faut un taux de TH de 0.23 %.

Monsieur CHAPUIS réagit par rapport à l'idée de fiscalité mixte. Les communes sont obligées d'augmenter les impôts. Les ménages ont à faire face à la taxe carbone et devront acheter une nouvelle vignette. Vous avez voulu embaucher un entraîneur de kayak. Comment faire si tous les clubs demandent la même chose ?

Madame THURILLAT : les graphiques montrent que les communes ont peu de dépenses et beaucoup de recettes. On s'achemine vers une suppression des reversions. Où en est-on avec le chauffage de la salle de sports ?

Monsieur SOLLER (à propos de la salle des sports) : il ne faut pas regarder en arrière.

Monsieur MUTIN : salue le travail accompli par Jacques CHOSSAT en faveur du technoport de Pagny. Mais il serait souhaitable d'avoir une aide politique extérieure. Il faut aller chercher les ressources des entreprises.

Monsieur CHOSSAT : actuellement, la communauté de communes ne participe pas financièrement à la gestion du technoport. Pagny a de l'avenir. Manuport fait du développement. Trois compagnies maritimes entreposent des conteneurs. Il y aura une massification du transport fluvial.

Madame LOTTIER : est-ce que l'on sait combien rapporte le technoport de Pagny en TP ?

Monsieur CORDELIER : on n'a plus assez de recettes pour payer le capital de la dette. Il manque un plan pour affecter les ressources. Il n'y a pas de visibilité. Il serait souhaitable d'avoir un budget prévisionnel à l'avance et un chiffrage du coût des investissements.

Monsieur SOLLER : pour le financement de la dette, il faut trouver aujourd'hui 165 000 €. Le programme, ce sont les délégués communautaires qui le décident.

Monsieur GUERRET (membre de la CLECT) : Pour travailler, il faut se réunir. Il faut faire les études. Les collectivités sont aujourd'hui frappées. On n'a pas parlé du désengagement de l'Etat. La communauté de communes c'est un outil au service de la population. On a l'impression dans les discours que ce n'est pas un bien commun. On a besoin d'agrément.

Monsieur DESCHAMPS : les services sont à la communauté de communes, les ressources sont dans les communes. Il y a distorsion.

Monsieur FLEURY : vous dites que la communauté de communes a besoin de foncier pour les zones d'activité. La commune de Labergement a une possibilité et a rouvert son PLU pour cela. Elle attend un courrier de la communauté de communes.

Monsieur SOLLER : il faut des moyens pour investir.

Monsieur BOURGEON : les études donnent l'impression que les petites communes sont dans une situation financière confortable. Mais les communes forestières ont eu des recettes exceptionnelles qui faussent la donne.

Monsieur BECQUET : si fiscalité mixte, de quelle somme a-t-on besoin ?

Monsieur SOLLER : cela dépend du résultat 2009, du devenir de la TP et des projets.

Monsieur MUTIN : des investissements comme le port de Saint Jean, le bateau avitailleur auront-ils un impact sur les amortissements ?

Monsieur DESCHAMPS : oui.

Madame BOUVET : quand on a vu que ça dérapait, pourquoi ne pas avoir arrêté plus tôt ?

Monsieur GAY : pour TPC, le projet sera-t-il inscrit en 2010 ?

Monsieur SOLLER : le projet est à l'heure actuelle gelé.

Monsieur MUTIN : pourra-t-on avoir des chiffres, simulation en ce qui concerne la fiscalité mixte ?

Monsieur SOLLER : vous aurez des chiffres pour une tranche de 100 000 €. En ce qui concerne les bases, le vote portera sur l'opportunité de mener une étude. La question des bases relève des règles de l'unanimité.

Monsieur LAGNEAU aimerait connaître les transferts de charges d'après les bases 2009.

Madame LOTTIER demande à avoir accès au document sur les allocations de compensation avec les bases de TP.

Un délégué demande pourquoi travailler sur les bases alors que le principe de TP est remis en cause.

Monsieur DESCHAMPS : les bases servent au calcul des AC. C'est pour cela que le travail est fondamental.

Les membres de l'assemblée n'ayant plus aucune remarque, la séance est levée à 23 heures 30.